

VILLE DE ROYAN



CONVENTION DE PARTENARIAT  
POUR LA PARTICIPATION DU CASINO BARRIÈRE ROYAN  
À « ROYAN PASSION - JAPON - ÉDITION 2018 »

COMMANDE PUBLIQUE  
AFFAIRES JURIDIQUES

D 18.450

ENTRE

La Ville de Royan représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017, intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au Maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 5 octobre 2017, lui portant délégation de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

ci-après désignée « **la Ville** »,

D'UNE PART,

ET

SNE CASINO DE ROYAN immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de *Santis* ..... sous le numéro *337.829.824* ....., représentée par M. *Hervé LECAN* ....., son Directeur en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes,

ci-après désignée « **la Société** »,

D'AUTRE PART,

IL A TOUT D'ABORD ÉTÉ EXPOSÉ CE QUI SUIT :

**La Ville** organise les 17 et 18 novembre 2018 l'événement ROYAN PASSION - JAPON. Cette manifestation consiste en une série de manifestations culturelles et deux journées de convention visant à promouvoir la culture japonaise sous tous ses aspects.

Dans le cadre de son activité, **la Société** souhaite bénéficier d'une représentation publicitaire sur le programme de la manifestation afin de promouvoir sa marque et sa visibilité.

La présente convention a pour objet d'acter les termes du partenariat.

CECI EXPOSÉ, IL EST ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 - OBJET - DATE - LIEU

*Hu*

La présente convention a pour objet de définir les modalités de collaboration entre **la Ville** et **la Société** dans le cadre des publications liées à ROYAN PASSION - JAPON qui se déroulera au Palais des Congrès à Royan les 17 et 18 novembre 2018 et dans différents endroits de la Ville à partir du 16 novembre.

Aucune reconduction n'est envisagée.

#### ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

**La Ville** s'engage à faire figurer au sein du programme de ROYAN PASSION - JAPON le logo de la société.

En contrepartie, **la Société** s'engage à faire bénéficier **la Ville** d'animations liées à son activité au sein de son établissement (2 soirées) et de prendre en charge une facture d'intervenant pour un montant de 500,00 euros. L'utilisation du logo de l'entreprise ne pourra se faire que dans les publications municipales liées à cet événement à l'exclusion de toute autre.

Les engagements réciproques n'entraînent aucun transfert de droit d'images.

#### ARTICLE 3 - OBLIGATIONS

Chaque partie s'engage expressément à l'égard de l'autre à faire respecter les clauses de la présente convention. Toute modification aux clauses de celle-ci, devra faire l'objet d'un avenant.

#### ARTICLE 4 - RÉSILIATION

La présente convention pourra faire l'objet d'une résiliation, par courrier recommandé avec accusé de réception, par l'une ou l'autre partie, sans préavis.

#### ARTICLE 5 - LITIGES

En cas de difficultés, les parties s'engagent à signaler toutes difficultés pouvant naître de l'application du présent contrat et à mettre en œuvre tous les moyens amiables pour déterminer une solution.

A défaut, tout litige relève de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de POITIERS : 15 rue de Blossac - 86000 POITIERS - Tél. : 05.49.60.79.19, [greffe.ta-poitiers@juradm.fr](mailto:greffe.ta-poitiers@juradm.fr).

Fait à ROYAN, le 10 SEP. 2018  
en trois exemplaires originaux

Pour **la Ville**,

Pour le Maire, par délégation  
Le Premier Adjoint,  
Jean-Paul Clech



Pour **la Société**  
Le Directeur,  
**CASINO BARRIERE ROYAN**  
Esplanade de Pontailiac  
17200 ROYAN  
Tél +33 (0)5 46 39 03 31  
Fax +33 (0)5 46 39 39 51  
SAS SNE du CASINO DE ROYAN  
Siret 337 829 824 00016  
N° TVA FR 19 / APE 927 A

En provenance de :  
~~Soc. de Nouvelle d'Exploitation  
 du Casino de Royan  
 Diplôme de Peinture  
 17200 ROYAN~~



RECOMMANDÉ :  
 AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de IAR : AR 2C 127 886 1355 6



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 14 / 09 / 10

Distribué le : 14 / 09 / 10

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

Signature destinataire : [Signature] ROYAN

Signature Facteur : [Signature] ROYAN

LA POSTE AGRÈMENT N° C805

Ville de Royan SS  
 Hôtel de Ville (Royan Bassin/ep)  
 80 avenue de Peutaillac  
 17205 ROYAN Cedex



